uOttawa

POP8900 - ÉTUDES DIRIGÉES EN SANTÉ DES POPULATIONS (3 crédits)

Nom de l'étudiant : _____

Numéro d'étudiant : _____

Trimestre durant lequel la lecture dirigée sera effectuée : _____

Note finale (alphanumérique, ou S (satisfaisant) ou NS (non-satisfaisant) : _____

J'accepte de superviser la lecture dirigée conformément au plan annexé au présent formulaire.

_____

Approbation du professeur + Date

_____

Approbation du programme + Date

Une lecture dirigée ne doit pas remplacer un cours, ne devrait pas faire partie du projet de thèse ou de la thèse. Une lecture dirigée n'est pas une option lorsqu'un cours est déjà disponible avec les mêmes objectifs d'apprentissage. L'étudiant doit soumettre une copie de la lecture dirigée au bureau du programme pour approbation avant de faire son inscription. Si le professeur qui supervise votre lecture n'est pas le directeur de thèse, veuillez soumettre une copie de la lecture dirigée à votre directeur de thèse. Dans le cas où un étudiant inclut le travail dans le projet de thèse ou la thèse, une accusation de fraude scolaire sera portée.

LIGNES DIRECTRICES

Cours traitant de l'un des domaines de connaissances stipulés comme corequis dans le cadre du programme de doctorat en santé des populations. Le sujet choisi doit être approuvé par le comité du programme. Préalable : Permission du professeur et de la direction du programme de doctorat en santé des populations.

Un maximum d'une lecture dirigée est autorisé.

Une lecture dirigée est un projet de recherche réalisé par un étudiant sous la supervision d'un professeur. L'étudiant est responsable de trouver un professeur qui accepte de superviser la lecture dirigée. L'étudiant doit élaborer un plan en étroite consultation avec le professeur.

Le plan doit contenir les informations suivantes :

- Le titre de la lecture dirigée (le titre sera ajouté au relevé de notes) ;
- le sujet choisi et une description du contenu ;
- fournir les objectifs d'apprentissage ;
- définir les critères qui seront utilisés pour évaluer chaque travail ;
- la fréquence des rencontres ;
- la méthode d'évaluation (examen écrit ou oral, ou rapports) ;
- la liste des lectures ;
- la signature de l'étudiant et la date.

Le plan doit être soumis à l'adjointe administrative du programme.

Bien que ce cours ne soit soumis à aucun horaire particulier, la lecture dirigée doit avoir lieu à l'intérieur des dates officielles du trimestre d'automne, d'hiver ou de printemps-été. Une lecture dirigée n'est pas une activité continue et doit être effectuée pendant le trimestre durant lequel l'étudiant s'est inscrit.

L'étudiant doit s'inscrire à la lecture dirigée en communiquant avec le bureau des études de la Faculté des sciences de la santé, lorsque le plan a été approuvé par le directeur ou la directrice du programme.

Faculté des sciences de la santé
Bureau des études
Pavillon Montpetit
125 Université, pièce 232
Ottawa ON K1N 6N5
Canada
Tél. : 613-562-5853
Sans frais : 1-877-868-8292 poste 5853
scsante@uottawa.ca

L'étudiant doit soumettre son travail au professeur au cours de la période d'examen. Le professeur soumet une note finale au bureau du programme.

Aucune rémunération ou compensation ne sera accordée au professeur qui supervise une lecture dirigée.

Dernière révision : Avril 2019